Rectificatif

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Corrections**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1576

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bologne & Bruxelles

Parallèlement à l'espace de la formation supérieure, s'impose également un espace européen de la recherche. Un réseau des fonds nationaux pourrait voir le jour et profiter des financements européens.

Le communiqué de presse de la délégation suisse à la deuxième conférence du suivi de Bologne à Berlin exsude d'allégresse. En signant la déclaration de Bologne, trente-sept Etats européens se sont engagés à réaliser d'ici 2010 un «espace européen de la formation supérieure». Le chantier est grand et les embûches nombreuses mais le processus a indéniablement du momentum. A la conférence de Berlin, la commissaire européenne à l'éducation, Viviane Redding, était invitée et non organisatrice. Le processus européen le plus dynamique aujourd'hui dans la formation supérieure se construit en dehors de l'UE. L'explication est en partie historique, puisque le processus de Bologne est né de l'initiative du ministre français de l'éducation Claude Allègre, à la conférence de la Sorbonne en 1997, entraînant trois autres ministres de l'éducation européens (Danemark, Grande-Bretagne et Italie). Il a été solennisé l'année suivante dans la plus vieille université européenne.

Un espace communautaire pour la recherche

Parallèlement à l'espace de la formation supérieure, s'impose l'instauration d'un espace européen de la recherche. Idée formulée par le commissaire européen à la recherche Philippe Busquin, entérinée par le Conseil des ministres en mars 2000 à Lisbonne. L'espace européen de la recherche est une vision d'ensemble qui veut à la fois optimiser les infrastructures à l'échelle de l'Europe, mettre en réseau les centres d'excellence, exploiter les réseaux électroniques, mettre en œuvre de manière plus coordonnée des programmes de recherche nationaux, stimuler la création d'entreprises et les investissements de capital-risque, introduire une dimension européenne dans les carrières scientifiques, ou encore accroître la place et le rôle des femmes dans la recherche.

L'Union européenne est déjà une force majeure dans le paysage de la recherche; mais le sixième programme-cadre, un mastodonte de plus de quinze milliards d'euros, fait oublier qu'en Europe, près de 90 % des efforts publics de recherche sont menés au niveau des nations. On estime en effet que l'investissement total dans la recherche universitaire et dans les agences nationales de soutien de la recherche est de l'ordre de quarante milliards d'euros par an.

Des programmes en réseau

Tenant compte de ce rapport de force, le Conseil européen de Lisbonne avait invité à «établir des mécanismes permettant de mettre en réseau les programmes nationaux et communs de recherche, à titre volontaire et en fonction d'objectifs librement choisis».

Un groupe d'experts, mandaté par la présidence danoise de l'UE et dirigé par l'ancien directeur général de l'UNESCO Federico Mayor, vient de publier un rapport intermédiaire sur la vision des chercheurs de l'espace européen de la recherche. Il y est demandé la création d'un conseil de recherche européen, émanation d'un réseau des fonds nationaux, qui rende des comptes au Parlement européen. Ce conseil aurait la responsabilité de gérer un fonds de la recherche fondamentale, dont le budget viendrait de l'UE. Le fonds serait administré à la manière des fonds nationaux (dépôts de projets individuels, revus par les pairs, recherche libre). Philippe Busquin a réservé sa réponse, mais il se pourrait que le monde de la recherche fondamentale aussi s'organise rapidement en contournant ce qui est perçu comme lourdeur de la construction européenne: bénéficier à la fois de l'opulence des programmes européens sans abandonner l'autonomie conférée par les fonds nationaux, largement autogérés. *ge*

www.ercexpertgroup.org
Nature, 2 octobre 2003.

Rectificatif

Dans *DP* n° 1574 (*Domaine Public profite de l'aide à la presse*), nous affirmions que en raison des tarifs préférentiels appliqués par La Poste, l'économie pour notre journal était de dix centimes par exemplaire, soit un peu plus de dix-huit mille francs par année. Nous évoquions également une hausse du tarif de l'abonnement annuel de neuf francs en l'absence de l'aide à la presse. Malgré l'électronique, notre calcul était faux. En effet, l'économie réalisée par *DP* est de neuf mille francs environ et la hausse de l'abonnement en cas de suppression de la subvention fédérale varierait entre quatre et cinq francs seulement. *DP*